

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Concernant l'acquisition, au bénéfice de l'EPFIF, du lot n° 13 de la copropriété de l'immeuble sis 67 rue de Billancourt et des lots n° 104, 116, 15 et 126 de la copropriété de l'immeuble sis 69bis rue de Billancourt, nécessaires à l'opération de restructuration urbaine d'intérêt général du secteur « Châteaudun » à Boulogne-Billancourt

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du jeudi 17 janvier 2019 au jeudi 31 janvier 2019 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs à une enquête parcellaire complémentaire relative à l'acquisition, au bénéfice de l'EPFIF, du lot n° 13 de la copropriété de l'immeuble sis 67 rue de Billancourt et des lots n° 104, 116, 15 et 126 de la copropriété de l'immeuble sis 69bis rue de Billancourt, nécessaires à l'opération de restructuration urbaine d'intérêt général du secteur « Châteaudun » à Boulogne-Billancourt

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête, et consigner toute observation éventuelle sur le registre tenu à sa disposition à la mairie de Boulogne-Billancourt – hôtel de ville – direction de l'immobilier (1^{er} étage) - 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, du jeudi 17 janvier 2019 au jeudi 31 janvier 2019 inclus du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Les observations pourront également être adressées par écrit, à la mairie de Boulogne-Billancourt, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Madame Catherine Goussard, directrice de la réglementation et de l'environnement de la Préfecture des Hauts-de-Seine en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant trois permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux jours, lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt : hôtel de ville – direction de l'immobilier (1^{er} étage) – salle de réunion DGS1 – 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt :

- le jeudi 17 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 janvier 2019 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête parcellaire complémentaire, pour émettre son avis.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Boulogne-Billancourt ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

Le secrétaire général

Vincent BERTON